

COMMUNE DE MANSPACH



Le bulletin 2015

ETAT CIVIL FIN 2014 - 2015

Ils nous ont quittés ...

- ◆ **Mme Germaine BAUHOLZER** décédée le 27 Décembre 2014, veuve de René LEBUS
- ◆ **M. Clément ITTY** décédé le 30 Décembre 2014, époux de Bernadette WASSER
- ◆ **M. Benoît, Guy, Bernard MARTIN**, décédé le 8 avril 2015, fils de Michel, Jean MARTIN et de Monique, Marie Rose née SCHUFFENECKER
- ◆ **Mme Renée Simone LEROMAIN**, décédée le 25 avril 2015, épouse de Henri, Joseph MARTIN
- ◆ **M. Rocco NICOLIELLO**, décédé le 30 mai 2015, époux de Angela MAGLIANO
- ◆ **M. Daniel GAFANESCH**, décédé le 18 septembre 2015, veuf de Annita Patrizia Margherita SCAL-ZITTI
- ◆ **M. François HAGMANN**, décédé le 16 novembre 2015, époux de Françoise HUMBERT

Elles sont arrivées...

- ◆ **SCHRANZ Lorelei** née le 17 août 2015
fille de Thomas, Xavier SCHRANZ
et de Stéphanie, Laurence CARRARA
- ◆ **DIEVAL Rose**, Céleste, Danielle née le 11 septembre 2015
fille de Nicolas Olivier DIEVAL
et de Angélique Françoise KOHLMANN

Appeler le 15 S.A.M.U.:

- en cas de malaise
- en cas de coma
- en cas d'hémorragie
- en cas de douleur thoracique (cela peut être un infarctus et la mort peut survenir rapidement)
- en cas de difficultés respiratoires (surtout si la personne est asthmatique ou cardiaque ou que cela se produise lors d'un repas)
- quand une personne ne respire plus
- quand vous trouvez en présence d'un brûlé

Appeler le 18 Pompiers :

- en cas d'incendie
- en cas de fuite de gaz
- en cas de risque d'effondrement
- en cas d'ensevelissement
- en cas de brûlure
- en cas d'électrocution
- en cas d'accident de la route
- etc

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC : Lundi de 19 heures à 21 heures/ Mardi de 13h30 à 17 heures/ Vendredi de 8h30 à 12 heures.

Téléphone : 03 89 07 21 17

mairie.manspach@wanadoo.fr



Le mot du Maire...



Chères Manspachoises, chers Manspachois,

Cette année 2015 est marquée au fer rouge d'une barbarie terroriste qui a lâchement frappé, sans discernement de race, de religion ni de culture, un peuple qui voulait simplement vivre dans la paix et la liberté de la République. Liberté de partager la convivialité de l'amitié sur les terrasses. Liberté de vibrer aux exploits sportifs au stade de France. Liberté de goûter la passion et la culture de la musique au « Bataclan ». Liberté d'écrire et de dessiner. Liberté de vivre l'égalité et la fraternité. Ces fanatiques obscurantistes veulent tout simplement nous interdire de vivre, de respecter la vie, d'accepter les différences, de nous cultiver, d'organiser l'éducation républicaine à la démocratie, de respecter l'égalité hommes-femmes, d'organiser un monde et un environnement respectueux de l'avenir de l'humanité. Au nom de toutes les femmes et les hommes, qui depuis 1789 ont versé leur sueur et leur sang pour construire et défendre la République tout en gagnant depuis 1945, la durabilité de la paix en Europe, il nous appartient à toutes et à tous de prouver à ces fous djihadistes que nous ne les craignons pas, et que nous continuerons tous à porter les traditions, les libertés et les progrès de notre culture. Dans l'épreuve qui nous étirent ayons toutefois la clairvoyance nécessaire pour considérer que la qualité de l'éducation familiale, et l'efficacité de l'école, sont les deux moteurs nécessaires pour garantir l'épanouissement de la culture et l'assurance de la liberté. A quelques jours de Noël, les cœurs ne sont pas à la fête, mais il convient de relever la tête, de reprendre résolument les rythmes quotidiens et de resserrer les coudes et les liens avec toutes celles et tous ceux qui perdent l'espoir et l'énergie nécessaire pour faire face. C'est ainsi que nous les vaincrons.

En dehors de ces événements, la rédaction du présent bulletin me permet de feuilleter le calendrier d'une année 2015 pour constater que l'organisation de la vie municipale de Manspach, s'est plutôt bien passée. Elle aura permis de mener à bien toutes les opérations prévues, tout en respectant les engagements budgétaires qui avaient été fixés par le Conseil Municipal en tenant compte, bien évidemment, de la réduction de la voilure des dotations de l'Etat, sans faire appel à des augmentations de la fiscalité locale. Je ne vous étonnerai pas en vous disant qu'avec l'équipe municipale, je compte bien garder le cap pour 2016, bien que cette échéance, avec l'entrée en fonction de la grande région, nous donne aujourd'hui, très peu de visibilité sur l'évolution des financements futurs de la commune, par l'Etat, la région et le département.

.../...

Ce remaniement général inévitable, d'une administration française qui nous vient de Napoléon, nous inscrit dans une dynamique de transition où il va nous falloir apprendre à remettre en question nos certitudes, et modifier nos habitudes pour répondre à ces nouveaux enjeux, que la planète et son climat nous obligent à prendre en compte. C'est la première fois que l'humanité se trouve confrontée à des problèmes qui n'ont pas de solutions obligatoirement financières, mais sociétales. Nous sommes entrés dans la transition nécessaire, pour la mise en œuvre d'un développement durable pour l'avenir. Entre, le nécessaire, le souhaitable, le possible et le supportable, il sera nécessaire de faire des choix. L

Dans un monde « *Supermarché* » qui en dehors de l'argent ne semblait plus avoir d'autres finalités, ces nouvelles approches nous obligeront, qui que nous soyons, à refaire équipe avec les réalités de terrain, le respect de la vie et le respect d'autrui. C'est un très bon sujet de réflexion à l'approche de Noël et de la présentation des vœux qui pour cette fois pourraient avoir sens, profondeur et sincérité.

Au plan communal, ces démarches prudentes sont enclenchées de longue date, car les efforts permanents réalisés dans le sens de l'école, de la préservation de l'environnement et de ses ressources, de la transition énergétique, de l'économie circulaire, du nécessaire et salvateur soutien du tissu économique par l'investissement, portent aujourd'hui leurs fruits, et permettent à Manspach disposer au plan fiscal en 2015, d'un remarquable **coefficient d'effort fiscal de 0,840517** qui nous place en 14ème position dans ce classement fiscal des **33 communes de la Com Com. (1^{er} rang : 0,608793 ~ 33^{ème} rang : 1,115897)**.

En matière de restructuration de l'intercommunalité vous devez savoir que le projet préfectoral propose de regrouper la Com. Com d'Altkirch avec la C.C. d'Illfurth, la C.C. Ill et Gersbach, C.C. Vallée du Hundsbach, C.C. du Jura Alsacien, C.C. de la Largue et de laisser la Communauté de commune de la Porte d'Alsace toute seule dans son coin. Face à ce projet administrativement et politiquement catastrophique je vais demander au Conseil municipal de réagir début Décembre, afin de demander à ce que la CCPA ne soit pas punie en étant mise au piquet, afin qu'elle puisse jouer pleinement son rôle avec les autres au bénéfice de ses communes et de leurs habitants.

A l'heure où le climat et les ressources naturelles de la planète imposent à la finance les contraintes de leur incontournabilité, sachons persévérer tous ensemble, pour franchir ce cap avec dynamisme, ingéniosité, volontarisme et détermination. Nul doute qu'ensemble, à notre petite échelle, nous ferons notre bout de chemin, sachant que nous ne sommes pas seuls et que le l'heure des solidarités a sonné au cadran de l'humanité.

Au nom des employés communaux et des élus du Conseil Municipal, je vous souhaite à toutes et à tous un Joyeux Noël, et une nouvelle année porteuse d'énergie de santé, de courage et de détermination résolue pour réussir demain et gagner contre la barbarie djihadiste.

Dany DIETMANN

Maire de Manspach



NOTRE ECOLE



Notre R.P.I. compte cette année 64 élèves répartis entre les deux villages. Les relations très cordiales entre l'école, les communes d'Altenach et de Manspach et l'association de parents d'élèves TREMA permettent à l'ensemble de la communauté scolaire de s'épanouir.

Altenach accueille les élèves de maternelle dans ses bâtiments. Sylvie PHILIPP, l'enseignante, secondée par Isabelle MUNCH et Ida VIRON (à mi-temps) travaillent dans un cadre agréable avec ses 20 élèves. Des peintures ont été réalisées cet été dans la cour pour agré-
menter les activités quotidiennes des élèves. Cette année les élèves bénéficieront d'activités artistiques et culturelles dans le cadre d'un projet initié par l'enseignante.

Le personnel enseignant est également inchangé à Manspach où Alexandra FRIEH accueille les élèves de CE1-CE2 et Régis SCHIFFMACHER ceux de CP-CM1-CM2. Ida VIRON est et reste une aide précieuse trois matinées par semaine, notamment pour les activités manuelles et artistiques. Les élèves de CP-CE1-CE2 bénéficieront cette année d'une classe d'eau en partenariat avec la maison de la nature et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, et les élèves de CM1-CM2 participeront à une classe de voile. Après Altenach l'an dernier, c'est l'intérieur de l'école de Manspach qui a été entièrement repeint, rendant le cadre de travail des plus agréable. Cette année scolaire, les élèves bénéficieront à nouveau de nombreuses activités puisqu'en plus de celles déjà citées dont la piscine, ils auront la visite d'un magicien et assisteront à des représentations théâtrales et de cirque (dans le cadre du nouveau projet d'école), participeront à des rencontres sportives.....

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes et une excellente année 2016.



Les enseignants de l'école



Cette rentrée 2015 aura été marquée par la rénovation intérieure de tout le rez de chaussée du bâtiment d'école de Manspach pour un montant de 8691€. Cette opération a été réalisée par l'Entreprise Patrick DRIESBACH d'Altenach que nous félicitons pour la qualité du travail .

SECURITE:

- ◆ Depuis 1983, pour des raisons évidentes de sécurité, la municipalité n'a jamais eu de cesse de demander à EDF et ERDF, la suppression du surplomb de la cour de l'Ecole par la ligne haute tension. Après d'épiqués tergiversations, cette opération va enfin être réalisée dans les prochaines semaines.
- ◆ Il est rappelé que la rue Bellevue est interdite à la circulation automobile non riveraine, pour permettre entre autre, la sécurisation de la montée et de la descente des bus de ramassage scolaires. Plusieurs personnes, dont certains parents, ne semblent pas connaître la signification des panneaux de sens interdit, et viennent stationner et menacer la sécurité des élèves lors de la montée et la descente des bus. Afin de couper cours à cette situation et éviter des accidents, **Il a été donné mission aux « Brigades Vertes » de verbaliser systématiquement à hauteur de 68 € les contrevenants, à dater du 1^{er} Janvier 2016.**



A propos des bus scolaires: Le transport scolaire(30 300€) est encore gratuit pour les parents, car pris en charge par le Département à hauteur de 82,5% et par les deux communes à hauteur de 17,5%. Ce mode de fonctionnement semble garanti jusqu'à septembre 2017, bien qu'il ne soit pas sûr que le département maintienne des taux aussi élevés jusqu'à cette date. Toujours est-il qu'à partir de Septembre 2017, les transports scolaires seront de la compétence de la nouvelle région, et il n'est pas sûr du tout que la poursuite du subventionnement haut-rhinois soit assurée... loin s'en faut. Si ce n'est pas le cas, il conviendra alors de revoir le dispositif de répartition de charges. Tout dépendra de ceux qui seront élus à la nouvelle région.

D.D.



ASSOCIATION T.R.E.M.A

Vendredi 16 octobre, à la Salle des fêtes de Manspach, les élèves des écoles d'Altenach et Manspach ont fêté la rentrée et l'automne, comme chaque année, lors de leur fête d'automne.

Les parents bénévoles de l'association Tréma (Tous Réunis pour l'École de Manspach Altenach), les enseignants, les enfants eux-mêmes, et leurs familles et amis ont contribué à organiser tous ensemble cette soirée conviviale. Bien que les températures fraîches de l'au-



tomne obligent tout ce joyeux monde à s'abriter dans une salle des fêtes, il y a régné une ambiance bon enfant, digne d'une kermesse. De nombreux stands de jeux, notamment cette année des jeux en bois et jeux de société étaient proposés aux enfants.

Les convives ont pu également apprécier le potiron sous diverses formes : en soupe accompagnée de saucisse fumée, en tarte, avec salade verte, ou encore « déguisé » avec talent et humour par nos artistes en herbe. Les autres stands habituels, comme le maquillage, tatouage, magicien ou pêche miraculeuse ne manquaient pas à l'appel, ainsi que les gourmandises maison (pâtisseries, crêpes et bonbons). Le tout a permis à tous de se retrouver dans une ambiance champêtre. Ce fut également une occasion sympathique d'échanger les dernières nouvelles des deux villages en famille, entre amis, ou en découvrant de nouvelles connaissances ! L'année scolaire comportera comme chaque année d'autres moments magiques : Saint-Nicolas, le spectacle de Noël, ... **Vous pouvez d'ores et déjà réserver les dates du loto (19 mars 2016) et de la kermesse (18 Juin 2016) Venez nombreux !** Les membres de TREMA remercient chaleureusement tous ceux qui ont contribué à faire de cette fête une belle réussite, en particulier les familles des enfants, les deux communes du R.P.I. et le conseil général, pour leur soutien continu. Comme d'habitude les fonds récoltés permettront de contribuer au financement d'activités pour les enfants, si possible à même hauteur que les années précédentes (**Grâce au soutien de tous, l'association TREMA a pu verser au RPI 3 000 € pour l'année scolaire 2013-2014 et 4 000 € en 2014-2015**).



La Présidente, Sandrine BRUN.



Le Chef de Corps des Sapeurs Pompiers communique

Appel à candidature :

Le Centre de Première Intervention est à la recherche de bénévoles âgés de 18 à 40 ans, ayant de la disponibilité et désirant s'engager dans les rangs des sapeur-pompier volontaire.



Détecteurs de fumée :

Dans la parution de la dernière édition du bulletin communal, nous vous avons rendu attentifs à l'obligation d'installation d'un détecteur de fumée (DAAF) dans vos foyers avant le 8 mars 2015 selon la loi 2010-238 du 9 mars 2010.

Y avez-vous pensé ?

Si ce n'est pas le cas, sachez que la loi Macron du 6 août 2015, stipule que devant les problèmes d'indisponibilité, à la fois des DAAF et des installateurs, la date limite à été repoussée au 1^{er} janvier 2016. Mais, il s'agit là d'une date-limite de pose ou d'installation et non pas de la date d'achat. Pour rappel, le DAAF doit comporter la mention CE et respecter la norme NF EN 14604

Nids de guêpes et frelons :

Par habitude, vous faites appel aux pompiers lorsque vous avez un nid de guêpes voire de frelons chez vous.

Ces interventions à caractère non urgents ne sont plus prises en compte par les sapeurs-pompiers, il existe des sociétés spécialisées pour le traitement de nids d'hyménoptères.

Si vous êtes concernés, veuillez vous mettre en relation directement avec des sociétés privées qui interviennent très rapidement (ex. DKM Pfastatt Tel. 06 71 55 51 90 ou DGRG Ungersheim Tel. 03 89 52 65 10, etc.)



Défibrillateur :

Dans l'optique de l'installation à court terme à Manspach d'un défibrillateur semi-automatique (DSA) et de l'action « mon village a du cœur », les sapeurs-pompiers ainsi que deux moniteurs de secours à personne, organiseront une séance gratuite d'initiation à la réanimation cardio-pulmonaire. Celle-ci durera environ 2 heures.

L'objectif de cette cession est d'initier le maximum de citoyens aux premiers gestes de secours avec l'aide d'un défibrillateur, afin de pouvoir en faire un bon usage en cas de besoin.

Le Haut-Rhin est actuellement équipé de 620 défibrillateurs.

Vous êtes chaleureusement invités à vous pré-inscrire en Mairie à l'aide du bulletin d'inscription ci-inclus avant le 15 janvier 2016.





M. le Curé Ruhlmann

M. CHATONNIER MAIRE DE RETZWILLER

M. LINDER

Maire de Wolschwiller

M. COFFENDEY Maire de Ferrette

M. Paul MUMBACH Maire de Dampmarie

M. Pierre SCHMITT Président de la CCPA

M. René DANESI Sénateur

M. Philippe RICHERT

Président de la Région Alsace

M. Antoine WAECHTER Conseiller régional

M. Eric STRAUMANN

Président du Conseil départemental

Mme. Patricia SCHILLINGER

Sénatrice

M. WITH R. ény

V. Président du Conseil départemental



INAUGURATION DE LA MAIRIE LE 16 MAI

Ce jour-là, le soleil était de la partie pour accueillir tous les invités : Les habitants de Manspach, les écoliers, M. le Curé, le corps de sapeurs pompiers, la gendarmerie, les brigades vertes, M. les maires des communes voisines, Madame la Sénatrice Patricia Schillinger, M. le Sénateur René DANESI, M. Philippe RICHERT Président de la Région Alsace, M. Eric STRAUMANN Président du Conseil Départemental du Haut-Rhin, M. Rémi WITH 1^{er} Vice Président du Conseil Départemental, M. JANDER Conseiller départemental, M. Antoine WAECHTER Conseiller Régional d'Alsace, sans oublier les représentants des entreprises d'ERDF et de la BFCM. Le tout orchestré par les membres du Conseil Municipal et des secrétaires et conseillers portant le costume sundgauvien.

Après les discours des personnalités officielles, la marseillaise chantée par les écoliers du RPI sous la houlette d'Alexandra leur maîtresse, le couper de ruban et la bénédiction de la mairie par Monsieur le Curé, tout le monde fut invité à découvrir les originalités de ce nouveau bâtiment et les explications de M. Milano, de M. le Maire, et de Mmes et MM. les adjoints





L'animateur J.M.G.



Discours des personnalités



Sous l'impulsion des écoliers, l'assistance chante la Marseillaise



La Bénédiction par M. Le Curé RUTHMANN



Le coupé de ruban par le Président RICHERT et les écoliers



Entrée des officiels sous la conduite du Maire



Les locaux administratifs



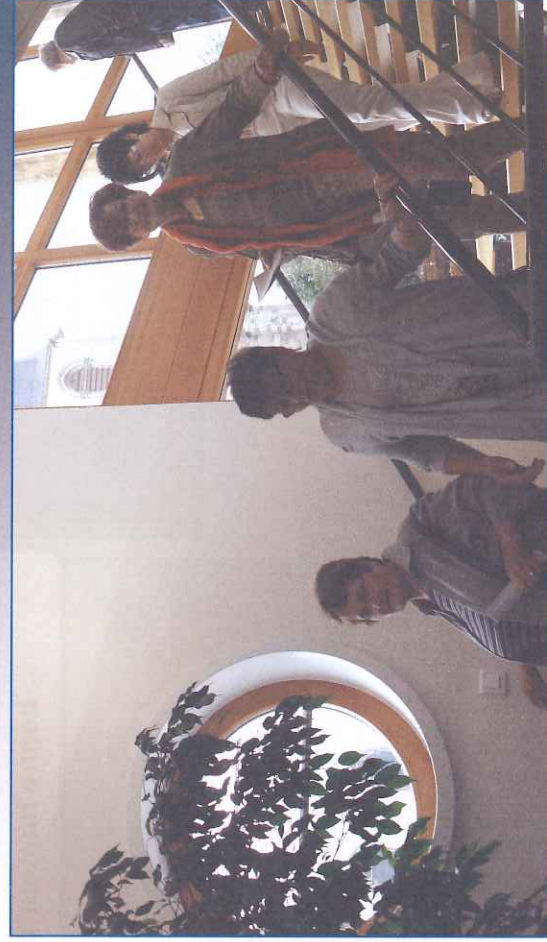
La salle du conseil et des mariages



Présentation de l'expo photo sur le thème de l'eau



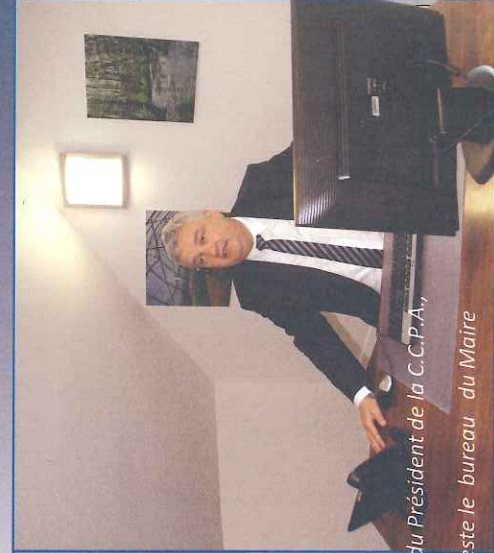
Visite des locaux techniques



Les élus à la table du Conseil Municipal et des mariages



Sous l'œil amusé du Maire et du Président de la C.C.P.A., le Président STRAUMANN teste le bureau du Maire





Et c'est ainsi que cette mémorable journée, sous le signe de l'évolution durable et la transition énergétique se termina dans la bonne humeur de la convivialité . Merci à tous!

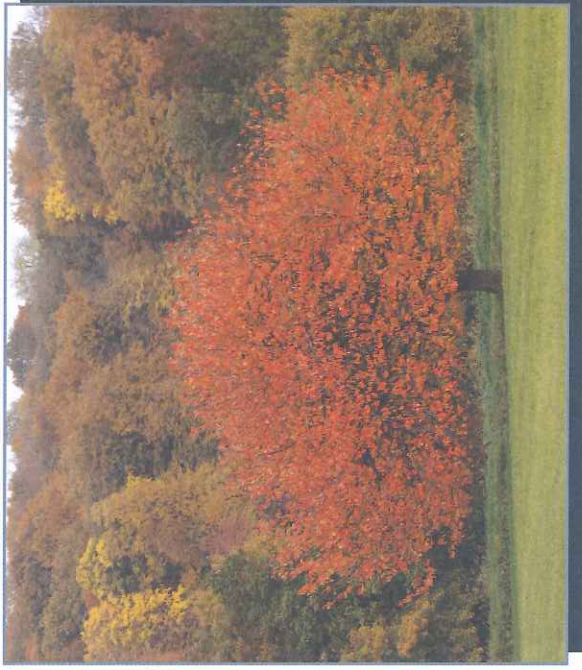


CONCLUSION : En se contentant de regarder les images de cette inauguration, on ne peut n'y voir qu'une fête ordinaire et ne pas saisir le fait que cette manifestation est une nouvelle étape de la transition de Manspach vers le développement durable. Réduction des dépenses énergétiques, abandon progressif des énergies fossiles, assainissement phyto-épuratoire, économie circulaire par l'adhésion d'une partie des agriculteurs de la vallée de la Largue à la vente directe et à la protection de la ressource en eau (Voir rubrique « *Notre vallée* »). Production d'énergie, autoconsommation de l'énergie produite ; autant de nouvelles pistes qui sont sorties du domaine du discours, et qui s'inscrivent aujourd'hui, à Manspach dans la réalité démonstrative d'un quotidien qui coûte beaucoup moins cher à l'usage.

Il convient de profiter de l'occasion pour féliciter les habitants qui se sont engagés dans le même sillage, et qui ont isolé leur maison, qui ont réduit leur température d'ambiance, réduit leur consommation électrique, mis en place des dispositifs photovoltaïques, thermo-solaires pour leur chauffe eau, géothermiques pour leur chauffage, et même éoliens ; des habitants qui font correctement le tri de leurs ordures ménagères pour éviter le CO² et les polluants toxiques de l'incinération et surtout permettre le recyclage. Il convient également de souligner la pertinence de celles et ceux qui poursuivent ou qui reviennent au travail du potager et au refus des pesticides, et qui de ce fait font un geste de protection de la santé de leur famille, du climat de la planète et de leur porte monnaie. Autant d'exemples que vous incarnez peut-être, ou que vous connaissez à côté de chez vous ou dans votre famille.

Nul doute que le mouvement est aujourd'hui enclenché, et amplifié par la COP 21 qui s'est déroulée à Paris du 30 Novembre au 11 Décembre 2015. Il nous appartient aujourd'hui de sécuriser l'avenir dans ce sens, de minimiser les conséquences des phénomènes climatiques violents, comme les canicules, les inondations ou les tempêtes. C'est pour répondre à ces problématiques, que la municipalité de Manspach enfouit progressivement tous les réseaux, pour éviter les pannes, ménager la solidité des charpentes, éviter les accidents par temps de tempêtes et d'orages, permettre la croissance des végétaux protecteurs qui par temps de canicules, abaissent la température moyenne de plusieurs degrés etc...

Sans oublier le gros problème des ressources en eau qui menace à terme notre agriculture, ou l'oblige à modifier intégralement ses modes et ses choix, avec une pensée particulière pour les réfugiés climatiques, dont les îles sont déjà en état de submersion rapide comme Tuvalu, Kiribati ou Carteret. Mais également le Bangladesh, dont les habitants du Sud partent vers l'Inde pour survivre. Tout cela pour dire que nous sommes encore très bien à Manspach pour faire les gestes qui vont dans le bon sens et qui, à petite échelle participent à la préservation de l'avenir et à la solidarité globale.



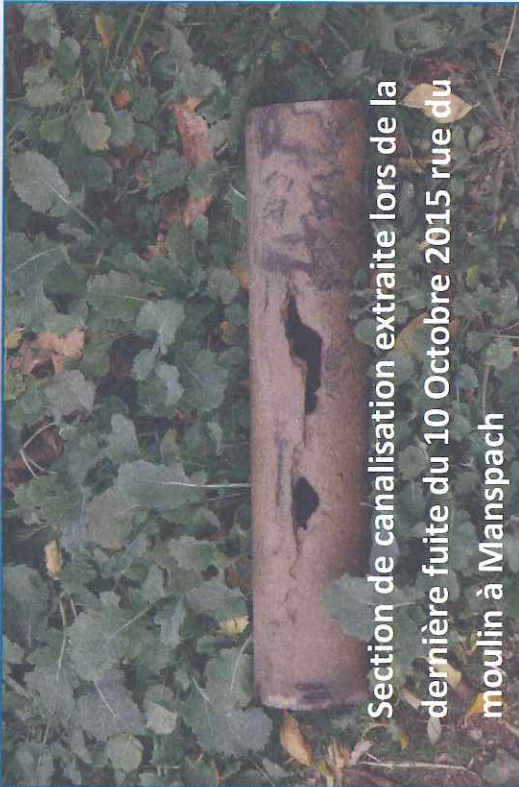
TRAVAUX EN INSTANCE DE DEMARRAGE : 230 000 € (Budg. 2015)

- ◆ 2^{ème} tranche d'Enfouissement des réseaux. Rue de l'Eglise et rue Bellevue + Suppression de l'ancien transformateur et suppression du surplomb de la cour d'école par la ligne à haute tension. Travaux subventionnés à 60% pour la haute tension, à 40% pour la moyenne tension, et 0% pour le téléphone. Il reste 120 000 € à la charge de la commune grâce à la participation du Syndicat départemental d'électricité. Les travaux sont tributaires d'EDF. La 3^{ème} tranche qui sera inscrite au budget 2016 achèvera la rue de l'Eglise et la rue du moulin pendant les travaux de la passerelle du pont de la Largue. En poursuivant à cette cadence, la quasi-totalité des réseaux communaux sera enfouie d'ici 2020. Ces tranches suivantes étant moins onéreuses étant donné qu'il n'y aura plus de lignes à haute tension à enfouir.

- ◆ **Carports de la maison dimière pour abriter les véhicules.**
20.000 €.

- ◆ **Sondages et travaux préalables à l'aménagement de la passerelle du pont. La D103 sera fermée 6 semaines en Juillet / Août 2016 . Travaux à la charge du Conseil départemental.**





Section de canalisation extraite lors de la dernière fuite du 10 Octobre 2015 rue du moulin à Manspach

Lorsque l'adduction en eau potable fut réalisée à Manspach et Altenach dans les années 60, la fonte utilisée à l'époque était de qualité médiocre, et criblée d'imperfactions matière. Avec les contraintes liées aux vibrations d'une circulation intense, ces nodules se fissurent et engendrent des fuites. Cela a déjà obligé le SIAEP de rénover les conduites de la rue de la Chapelle et d'une partie de la rue St Léger. A présent, c'est dans la rue du moulin que les fuites se succèdent (3 en 2015). Cette rue écoule un trafic quotidien proche de 7000 véhicules.

La fermeture de la route en Juillet/Août 2015 devrait permettre au syndicat de changer une partie conséquente de ce réseau.

Il est rappelé à toutes et à tous que l'eau distribuée à Manspach par le SIAEP, est de très bonne qualité.

(Grâce à la préservation des milieux naturels de la Largue par l'assainissement et le maintien en herbe des zones humides et l'interdiction des pesticides)

S.I.A.E.P. Altenach - Manspach 2015

Siège : Mairie d'ALTENACH - 2 rue de la Cure -

Tél. 03 89 25 02 54 - **E.mail :** mairie.altenach@wanadoo.fr

Permanences : Mardi de 18 h à 20 h et Jeudi de 10 h à 12 h.

En cas d'urgence, contacter :

le Président au 03 89 25 00 32 ou

le Vice-Président au 03 89 25 09 08 ou 06 86 76 66 78.

- Nombre de nouveaux branchements à Manspach : 0

- Travaux de réparation de conduite d'eau :

* 20 janvier 2015 - 8 rue du Moulin - diamètre 60 mm : 2.469,14 euros

* 18 et 19 juin 2015 - 6 rue du Moulin - diamètre 60 mm : 6.649,08 euros

* 08 octobre 2015 - 32 rue de la Chapelle - remplacement bouche à clé : 385,80 euros

* 10 octobre 2015 - 8 rue du Moulin - diamètre 60 mm : 6.776,64 euros

- Travaux au réservoir : 3.267,60 euros :

* Installation cloison alu au-dessus cuve

* Mise aux normes des ouvertures (2 fenêtres à 1 vantail à soufflet + moustiquaire)

- Nettoyage et vidange du Réservoir le 07 octobre 2015 : 1.144.08 euros.

- Vidange des poteaux incendie effectuée par les Sapeurs-Pompiers de Manspach le 17 octobre 2015.

En projet : étude pour amélioration du réseau d'eau potable rue du Moulin.

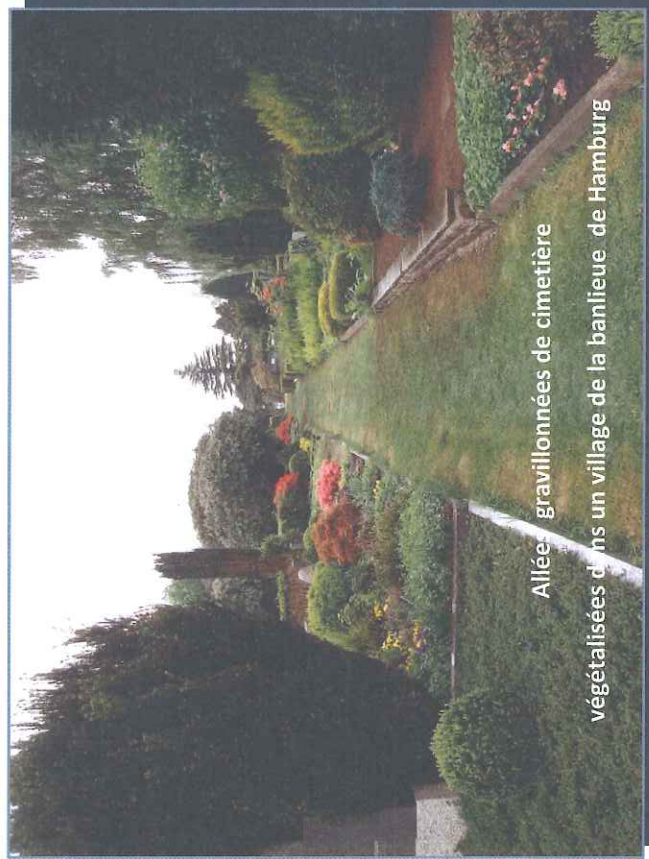


CIMETIERE ET PHYTOSANITAIRES :

La loi interdisant dorénavant aux communes, l'usage régulier des pesticides, dont les désherbants dans tous les espaces publics, l'entretien manuel de tous ces espaces demande une nouvelle approche du problème. Pour l'entretien de la voirie, des places et des cours, les solutions mécaniques donnent satisfaction. Mais pour le cimetière, l'arrachage manuel des plantes envahissantes aura obligé l'ouvrier communal et les adjoints à passer de longues heures à tenter de réguler cette croissance cet été. Cette façon de procéder n'est pas acceptable, et ne peut pas être perpétuée pour cette nouvelle année et les prochaines.

En allant voir du côté des cimetières de petites communes de nos voisins allemands, soumis aux mêmes interdictions que nous, il a été constaté que les allées principales gravillonnées ont été systématiquement ensemençées de végétaux adaptés à la sécheresse estivale du milieu, de sorte à être régulièrement entretenues par un fauchage mécanique. Après renseignements techniques, nous avons profité de cet automne clément pour procéder à la même opération et faire en sorte que nous ayons, dès le printemps prochain, des allées végétalisées régulièrement tondues. Cela fait partie des changements et des options que nous devons assurer. Pour les communes plus importantes nécessitant l'entrée des voitures de pompes funèbres, les allées sont traitées en pavés permettant le désherbage mécanique ou thermique, tout en assurant l'infiltration de l'eau par temps de pluie. Cette dernière solution, séduisante au demeurant, impose un décaissement des allées sur une quarantaine de centimètres, et la pose de bordures noyées d'alignement et de pavés.

Cela implique un investissement particulièrement conséquent, difficilement envisageable en dehors d'une opération de reconstruction globale du cimetière et de ses abords. Dès que la réforme territoriale sera fonctionnelle, et que nous connaîtrons le montant exact des ressources d'état qui nous seront affectées, ce problème global sera repris à bras le corps en adjoignant à notre cimetière un espace cinéraire. En attendant, nous ferons les choses au mieux pour honorer ce lieu de souvenir et de profond recueillement.



Allée gravillonnées de cimetière
végétalisées dans un village de la banlieue de Hamburg

REFORME DE L'INTERCOMMUNALITE:

Bien que la Communauté de Communes de la Porte d'Alsace avec ses 15 700 habitants, soit la seule des 7 Communautés de Communes sundgauviennes à ne pas devoir fusionner, le Conseil communal a analysé cette hypothèse pour conclure que le fait de rester seule, condamnerait la CCPA à une marginalisation, face au regroupement des 6 autres.

communautaire a été prise, pour demander à M. Le Préfet du Haut Rhin de rééquilibrer ces fusions en regroupant d'une part les 3 Communautés de communes de la Vallée de la Largue, et les 4 communautés de communes de la vallée de l'III d'autre part.

Bien que M. le Préfet semble marquer une préférence pour le regroupement global des 7 communautés de Communes, il y a bon espoir que les communes délibèrent dans le sens de l'option des 2 vallées. De toute façon, au mois de Mars, c'est M. Le Préfet qui tranchera.

CALENDRIER :

Loto Tréma : 19 mars 2016

Pêche à la truite étang du Lutterholtz : 8 mai 2016

Fête de l'Été au Moulin : 25 juin 2016

Fête paroissiale : 2 octobre 2016

Marche populaire Pompiers: 5 et 6 novembre 2016

Noël Communal : 18 décembre 2016

Marché Fermier-Bio : Tous les derniers samedi du mois à 14 h.

Bibliothèque : Lundi soir 18h30 - 20h00

Gymnastique : 18h30 - 19h30 : gym senior

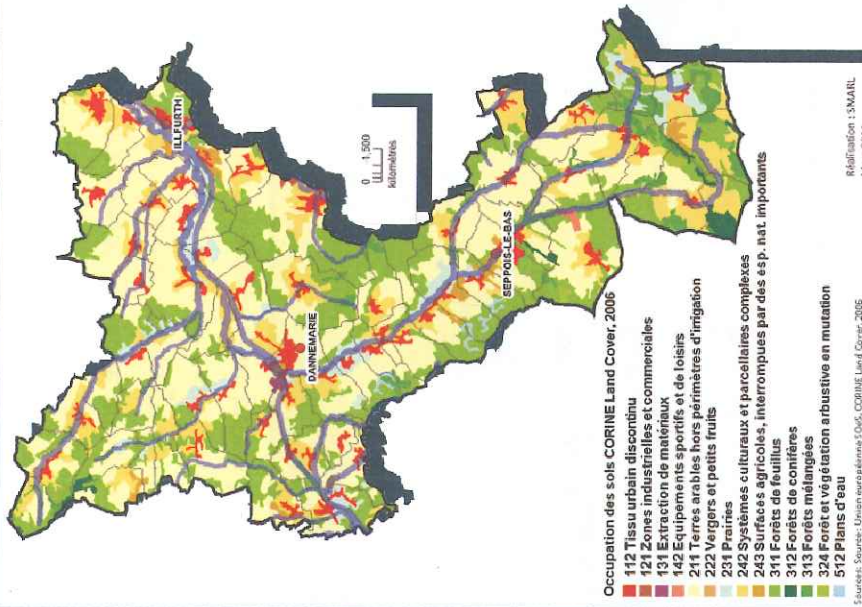
19h30 - 20h30 : renforcement musculaire

NOTRE VALLEE DE LA LARGUE

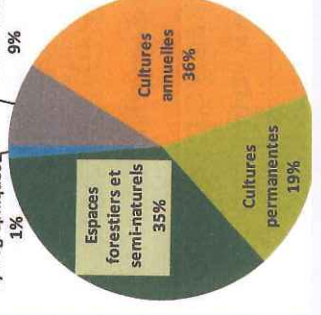
Pour l'écrasante majorité des sundgauviens, la vallée de la Largue c'est « *La route de la carpe frite* », le pays des étangs, et un paysage particulièrement agréable parsemé de très jolis petits villages, de superbes églises, avec de coquettes maisons à colombage agrémentées de géraniums. Ce que l'on sait moins, c'est que la Largue est une rivière jurassienne qui bien qu'éloignée ne traverse pas de vignobles. Ces caractéristiques font de sa vallée un espace résidentiel apprécié, proche de la Suisse et des grandes villes que sont Bâle, Mulhouse, Belfort, Montbéliard. Appréciée mais discrète, cette superbe vallée est totalement méconnue des alsaciens dès lors que l'on se trouve au nord de l'autoroute A36. Pourtant, ce bassin versant de la Largue est parsemé de 58 villages hébergeant 30 685 habitants, consommant chacun en moyenne, 150 litres d'eau potable par jour, soit 4 602 750 litres ou 4 602 m³/jour, soit 1 679 730 m³/an d'eau potable, extraite de sources et de captages en connexion hydraulique avec nos cours d'eau, nos zones inondables et humides, nos prés, nos champs, nos villages. Economiquement cela représente 3 695 406 €/an pour 2,20€/m³.

Le schéma d'occupation des sols du bassin versant de la Largue montre que les cultures permanentes que sont les prairies et les vergers ajoutées aux forêts et semis représentent 54 % du territoire ne recevant ni de pesticides ni d'engrais. La vigilance doit surtout se porter sur les pratiques appliquées sur les cultures annuelles 36% (Maïs, blé, colza, etc...) et sur tous les territoires artificialisés que sont les villages, les routes, les cours, les parkings etc. Ces 45% du territoire sont des espaces à haut risques pour la qualité de l'eau de consommation humaine, et nécessitent une surveillance particulièrement pointue sans laquelle la contamination des captages par les pesticides, les HAP et les engrais, est inéluctable. En cas de contamination, d'onerieux traitements doivent être mis en œuvre, entraînant de facto une multiplication du prix de l'eau par 3 ou par 5.

C'est ce que le SMARL veut absolument éviter en invitant les communes à épurer les effluents des ménages, et surtout à ne plus utiliser de pesticides pour qu'ils s'orientent vers des évolutions gagnant-gagnant, et sensibilise les acteurs économiques pour qu'ils s'orientent vers des évolutions gagnant-gagnant, permettant de garantir la qualité de l'eau potable des captages du bassin, et des milieux naturels. Cette politique intercommunale a commencé en 1992 et, en 20 ans, les choses ont bien changé, puis- qu'aujourd'hui, 84% des habitants du bassin sont reliés à l'assainissement collectif, 16% ayant fait le choix d'aller vers l'assainissement non collectif. La totalité des captages est aujourd'hui stabilisée à des valeurs d'analyses bien inférieures aux limites prescrites. Par ailleurs, la politique de maintien en herbe des zones inondables alliée à la construction du bassin écreteur de Bisel a singulièrement amélioré les phénomènes d'inondation sur le bassin. Tous ces efforts font qu'aujourd'hui, la situation du bassin a complètement changé.



Occupation des sols



	Surface	Part
Territoires artificialisés	3370,4	8,7%
Habitat	2457,8	6,4%
Espaces urbains spécialisés	20,7	0,1%
Grandes emprises	697,0	1,8%
Espaces verts artificialisés	163,6	0,4%
Espaces libres	31,2	0,1%
Territoires agricoles	20972,5	54,4%
Cultures annuelles	13712,2	35,6%
Cultures permanentes	7260,3	18,8%
Espaces forestiers et semi-naturels	13637,9	35,4%
Forêts	13201,3	34,3%
Formations pré-forêt	436,6	1,1%
Formations forestières	544,0	1,4%
Surface en eau	541,8	1,4%

Le SAGE de la Largue: Dans un bassin versant de 300 km², 160 km de cours d'eau, 40 000 Hbts, 58 Communes ...

La France, à travers la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) de 2006, s'est engagée dans la gestion de l'eau par bassins versants, à travers les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

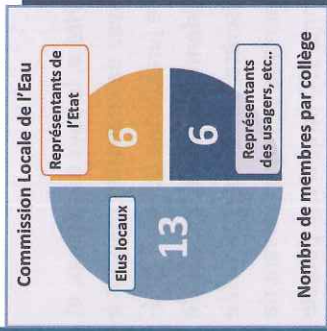
Le SAGE reprend les caractéristiques et problématiques hydrauliques spécifiques à la vallée de la Largue et fixe les enjeux et orientations à suivre pour la reconquête de la qualité des milieux aquatiques et la préservation des ressources dédiées à la production d'eau potable.

Le SAGE est élaboré pour une période de mise en œuvre de 10 ans par la Commission Locale de l'Eau (CLE: sorte de Parlement Local dédié à l'eau) composée d'Elus locaux, d'usagers de l'eau et des différentes administrations.

Le SAGE Largue, mis en œuvre depuis 1999, est entré en révision en 2011. L'enquête publique menée au cours de l'été 2015 a permis de valider l'important travail d'actualisation issu de la concertation de tous les

acteurs de la CLE. Les enjeux du SAGE sont variés et vont du maintien de l'élevage et des prairies au renforcement de la végétation des cours d'eau en passant par la réduction des pesticides.

Le SAGE est un véritable outil de développement du territoire puisqu'une fois validé, il s'impose de fait aux documents d'urbanisme (PLU, SCOT etc...), ainsi qu'à tous les projets ayant un impact sur les milieux aquatiques



renforcement de la végétation des cours d'eau en passant par la réduction des pesticides.

Le SAGE est un véritable outil de développement du territoire puisqu'une fois validé, il s'impose de fait aux documents d'urbanisme (PLU, SCOT etc...), ainsi qu'à tous les projets ayant un impact sur les milieux aquatiques

LE SMARL : Fort de l'adhésion et de l'implication des 58 communes du bassin versant de la Largue, le SMARL est l'outil politique, technique et financier chargé de mettre en œuvre le SAGE élaboré et révisé par la Commission Locale de l'Eau. En 25 ans il aura permis

- ◆ D'améliorer spectaculairement la qualité d'eau des cours d'eau et des nappes sous-jacentes
- ◆ De permettre le retour massif des espèces piscicoles typiques de la rivière.
- ◆ D'optimiser les inondations en diminuant les risques « crue » pour les populations riveraines.

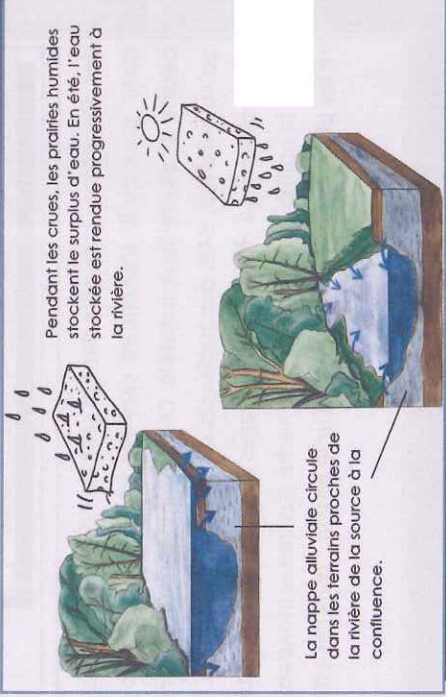
Précieuses zones inondables

Les zones inondables fonctionnent comme les poumons de la rivière. Lors des crues, elles stockent dans leur sol les eaux excédentaires, évitant ainsi l'inondation des villages et rechargeant la nappe alluviale. En période sèche, la nappe alluviale, rechargée pendant les crues, alimente la rivière et évite des assèchements dramatiques; on parle alors de **respiration hydraulique**.

1° / Vue sur une prairie inondable de la Largue à Friesen



2° / La même prairie lors d'une crue automnale



Pendant les crues, les prairies humides stockent le surplus d'eau. En été, l'eau stockée est rendue progressivement à la rivière.

La nappe alluviale circule dans les terrains proches de la rivière de la source à la confluence.

LA GESTION DES ETANGS

Le Sundgau compte plus de 1 000 étangs dont une vingtaine est présente à Manspach. Leur bonne gestion est primordiale pour limiter leur impact sur les cours d'eau situés à l'aval. Une gestion adaptée permet également, selon les objectifs, de favoriser la production piscicole de l'étang ou d'accueillir une faune et une flore remarquables. Ces 2 objectifs peuvent être liés...

Afin de répondre aux questions des propriétaires et locataires d'étangs, le SMARL a édité des fiches étangs sur les bonnes pratiques de gestion. Elles sont disponibles en ligne sur le site Internet du SMARL : www.smarl.fr onglet « guide étang ».

Les principaux thèmes abordés dans les fiches sont les suivants :

Pratiques à adopter pour optimiser la gestion de son étang

Améliorer et valoriser son étang

Augmenter la productivité piscicole et favoriser la biodiversité de l'étang

Améliorer la qualité de l'eau de l'étang et de la rivière

Lutter contre les pollutions biologiques de l'étang et de la rivière.

Les solutions les plus courantes aux problèmes rencontrés consistent à :

Vidanger l'étang selon les préconisations de la fiche étang : entre le 1^{er} avril et le 15 novembre (hors période de reproduction des truites de rivière) ; opération soumise à déclaration ; vitesse de vidange faible et inférieure à 25% du débit du milieu naturel récepteur... Dans le cas des étangs en chapelet (qui se vidant les uns dans les autres), la vidange doit concerner l'ensemble des étangs et être coordonnée pour assurer une succession de l'aval vers l'amont.

Aménager des berges en pente douce, des flots végétalisés et des zones de hauts fonds, ou des zones de décantation.

Améliorer ou créer des systèmes de pêche, de vidange et un déversoir (moine, trop plein à partir du fond, grille, zone humide de décantation, lit filtrant, fossé d'évacuation végétalisé, filtre à paille).

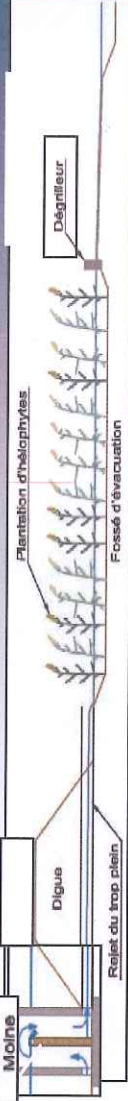
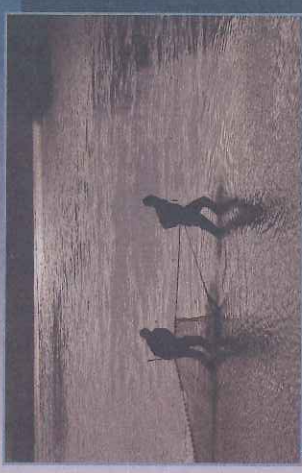
Réaliser occasionnellement un assec de l'étang afin de limiter la quantité de vase...

Limiter les arrivées d'eau dans l'étang grâce à un système de gestion des prélèvements d'eau et à une dérivation. Ceci conserve les nutriments nécessaires au cycle biologique des poissons d'étangs, maintient l'eau à une température favorable aux espèces d'étangs et garantit un écoulement à l'aval. Le remplissage n'est autorisé qu'entre le 1^{er} octobre et le 14 juin.

Conserver ou planter des hélophytes (plantes aquatiques enracinées dont le sommet émerge hors de l'eau), et des arbustes sur les berges.

Ne pas introduire ou planter d'espèces invasives et éliminer ces espèces si elles sont présentes. Cf fiche O du guide étang et guide du conseil général 68 sur les plantes invasives accessibles en ligne <http://www.haut-rhin.fr/actu/1778/view.html>

Afin d'augmenter la zone inondable et de limiter l'impact des crues, la suppression d'étangs est également une solution.





DES NOUVELLES DE LA RHYZOSPHERE

Cela va faire 20 ans que le village de Manspach dispose avec sa rhizosphère d'un assainissement collectif, **qui donne d'excellents résultats en évitant efficacement la pollution de la rivière et de la nappe phréatique**. Avec un très modeste budget de fonctionnement annuel qui oscille entre 1500 et 2000€/an.

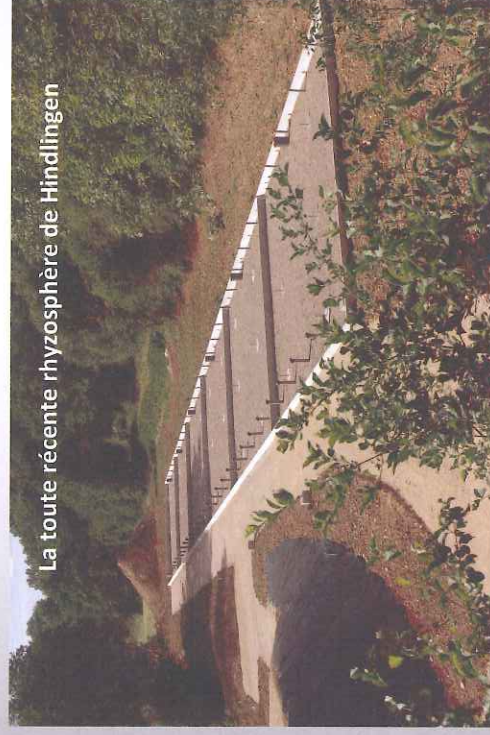
Il est aujourd'hui raisonnable de prévoir une révision générale de la station, permettant de faire face à l'augmentation de la population, ainsi qu'à l'évolution des types de produits qui arrivent dans la station.

Certains de ces produits nous posent des problèmes techniques très préoccupants ; c'est le cas de l'augmentation de l'utilisation des lingettes, dont les fibres colmatent les tuyaux, et bouchent les pompes. Avec le dégrilleur gravitaire dont nous disposons, la maintenance s'avère de plus en plus pénible. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé en conseil municipal d'installer un dégrilleur automatique, afin de faciliter le travail d'entretien. Ce dégrilleur n'hypothéquant en rien les aménagements futurs à prévoir. Ce dégrilleur s'inscrit dans une fourchette de prix allant de 25 000 à 30 000€. Une délégation municipale va visiter un certain nombre de sites équipés de différents dégrilleurs, pour retenir le plus efficace et le plus pratique.

Il est demandé à chacun de ne pas jeter d'objets dans les WC, et le moins possible de lingettes ou autres objets équivalents. La mise à jour technique de notre station va bientôt faire l'objet d'une étude, permettant d'évaluer le coût prévisionnel et le subventionnement de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.



Tous les lundis, entre les bacs à verre, l'ouvrier communal doit ramasser les produits recyclables, de personnes qui n'ont pas compris que la collecte des produits recyclables, canettes alu, tétrapac, flacons plastiques, cartons est gratuite devant chez elle. Il suffit de les trier. Cette façon de mépriser l'employé communal est inacceptable et fera l'objet d'une contravention de 68€ pour le délit et 40€ pour le travail de l'ouvrier communal.



La toute récente rhizosphère de Hindlingen



Un exemple de dégrilleur automatique à Ballersdorf



Brigade Verte

Gardes Champêtres Intercommunaux du Haut-Rhin

Les domaines d'intervention des gardes champêtres du secteur de Altenach sont très variés : un troupeau de moutons en divagation, un chien errant capturé et transporté en fourrière, l'incinération de végétaux, de papiers ou plastiques, des plaintes suite à l'utilisation d'une tondeuse les jours fériés, des infractions en matière de chasse ou de pêche, la circulation de véhicules dans les espaces naturels, ... la liste est longue et non exhaustive ! Mais l'une de ces interventions arrive régulièrement en tête du « hit parade des incivilités » : **Les divagations d'animaux domestiques**

1/ **la divagation d'un animal susceptible de présenter un danger pour les personnes** (2^e classe) est prévue et réprimée par l'article R 622-2 du Code Pénal.

Il est à noter que tous les animaux sont concernés par cette réglementation (chiens, chats, bovins, équins ...) et que ces animaux sont considérés comme dangereux dès l'instant où ils divagent, sans surveillance, sur la voie publique.

Cette infraction est sanctionnée par un timbre-amende de 35 euros.

Les animaux identifiés par tatouage ou puce électronique sont généralement capturés et remis à leur propriétaire; le timbre-amende n'intervenant que dans le cas d'une récidive.

Les animaux non identifiés sont transférés vers la fourrière de la SPA de Mulhouse.

4/ **le dépôt de nourriture aux animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats ou les pigeons** (3^e classe) est prévu par l'article 120 du Règlement Sanitaire Départemental et réprimé par l'article 7 du décret n° 2003-462 du 21/05/2003.

Cette infraction (toujours plus répandue) est très souvent rencontrée dans les villages. Les chats sont de plus en plus « montrés du doigt » car ils ont une croissance démographique des plus prolifiques !

Pourtant, des mesures simples permettraient à chacun de ne plus être envahi par « ces indésirables » comme par exemple la stérilisation de son animal et le nourrissage dans un espace clos.

Le croquis ci-contre nous montre clairement que la situation peut très vite devenir insurmontable en l'absence de telles dispositions!

Il est à noter que cette infraction est passible d'une amende maximale de 450 euros.

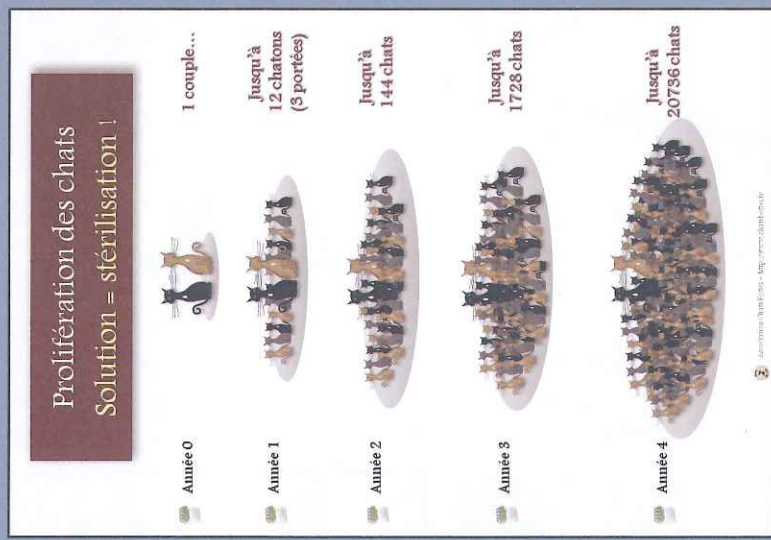
Pour plus d'informations : **Brigade Verte** (71/7)

03.89.74.84.04

www.brigade-verte.fr (nouveau site)

2/ **le défaut de clôture suffisante pour éviter tout risque d'accident** (4^e classe) est prévu et réprimé par l'article R 215-4 du Code Rural. Généralement rencontrée dans le cadre d'une exploitation agricole, et souvent liée à un manque de nourriture, cette infraction est passible d'un timbre-amende de 135 euros.

3/ **la divagation des chiens dans la nature ou promenés sans laisse en forêt hors des chemins pendant la période du 15/04 au 30/06 de chaque année** (4^e classe) est prévue par l'article 1^{er} de l'arrêté du 31 juillet 1989 et réprimée par l'article R.428-6-2° du Code de l'Environnement.

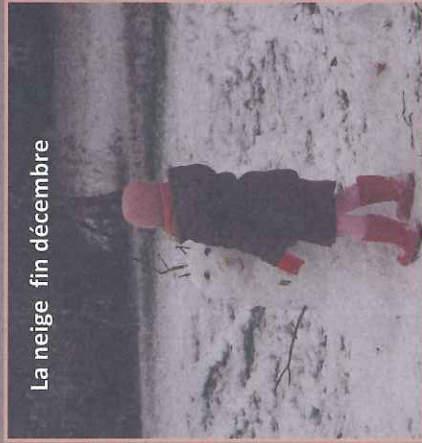




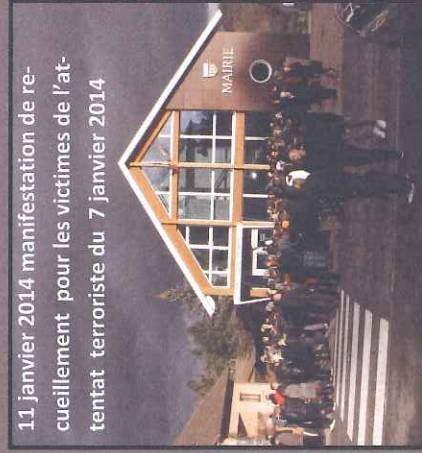
Novembre 2014



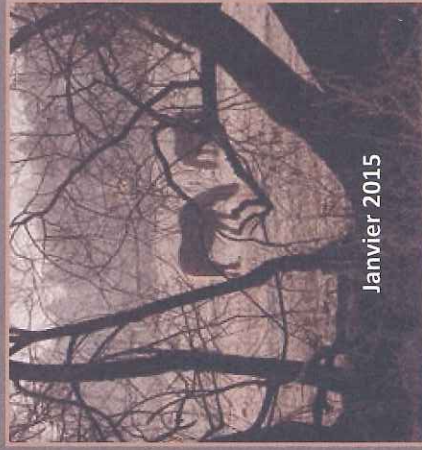
11 janvier 2014 manifestation de recueillement pour les victimes de l'attentat terroriste du 7 janvier 2014



La neige fin décembre



Noël Communal 21 Décembre 2014



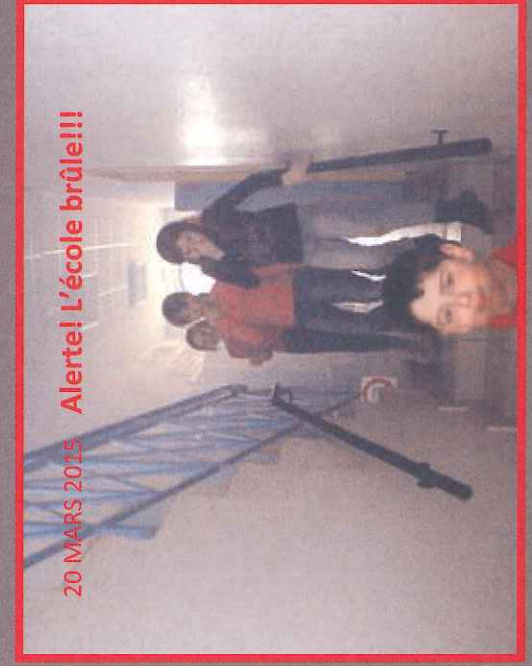
Janvier 2015



Débardage COP21 24 Février 2015



5 Mars 2015



20 MARS 2015 Alerte! L'école brûle!!!



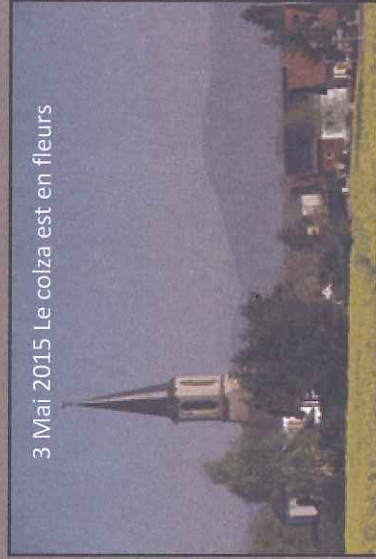
Mais les pompiers sont là.....



Les 2 cigognes de Manspach s'occupent de leurs 3 œufs et les magnolias sont en fleurs.



Les grands arbres communaux sont toilettés



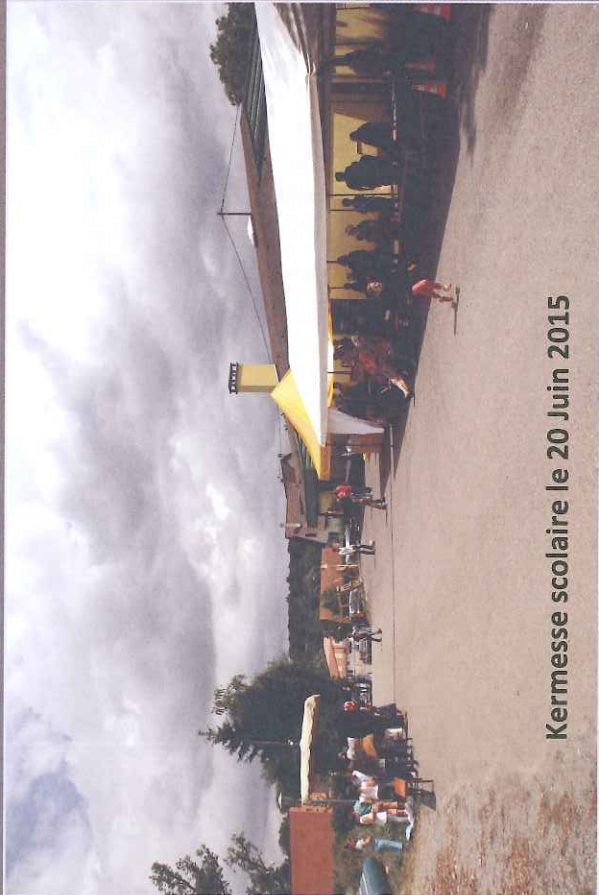
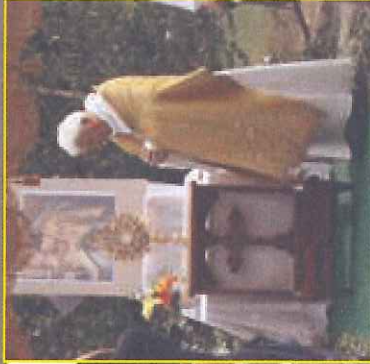
3 Mai 2015 Le colza est en fleurs



16 Mai 2015 Inauguration de la Mairie

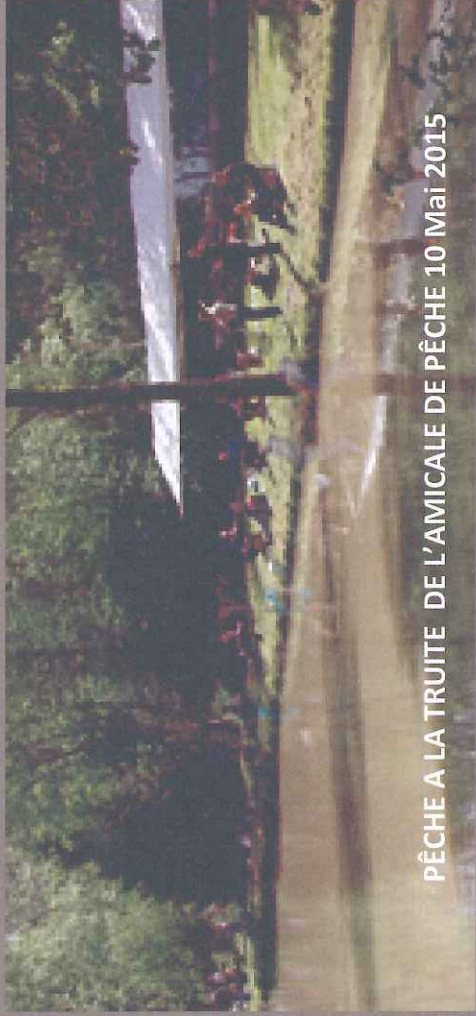


Fête Dieu le 7 Juin 2015

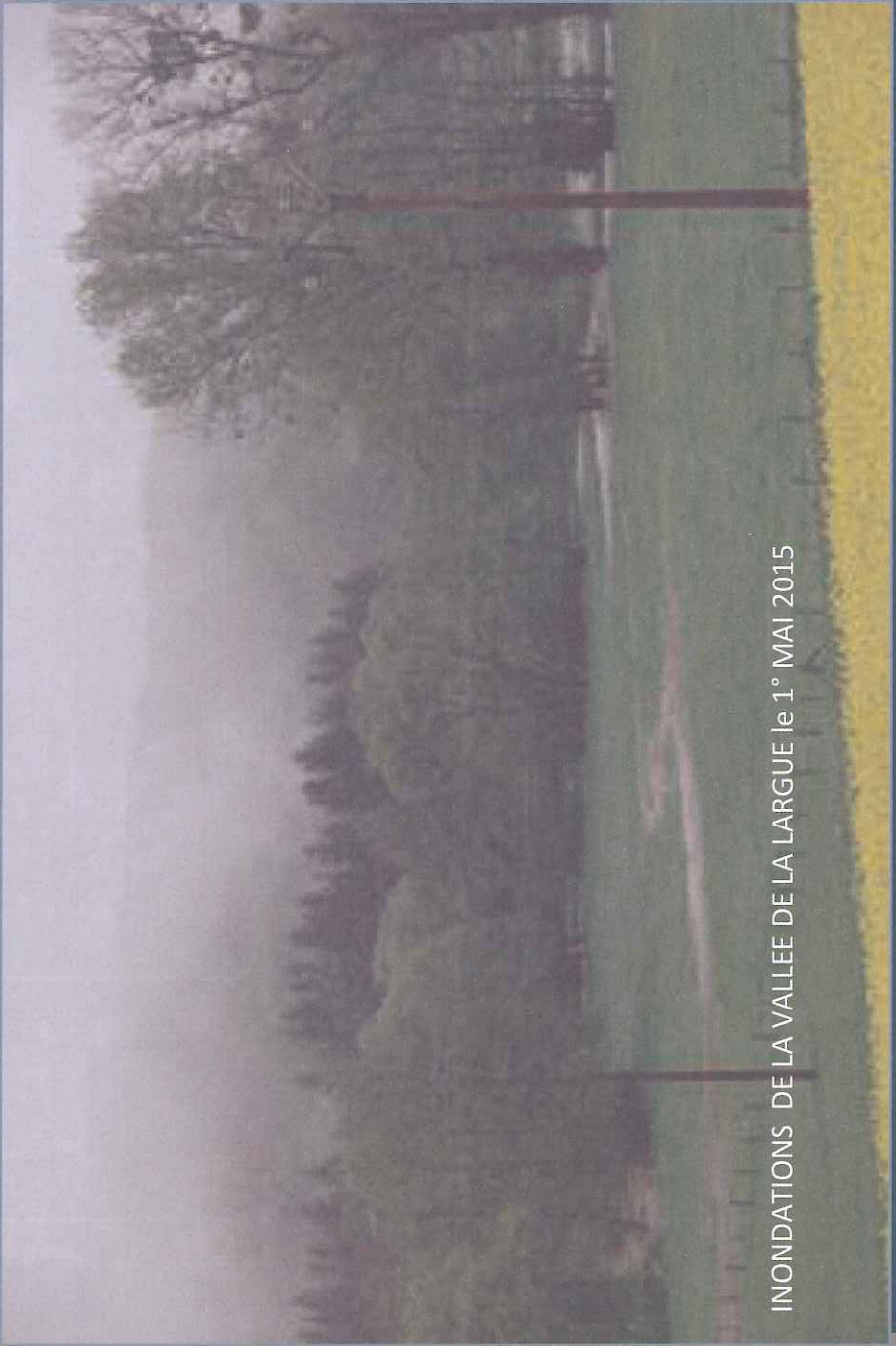


Kermesse scolaire le 20 Juin 2015





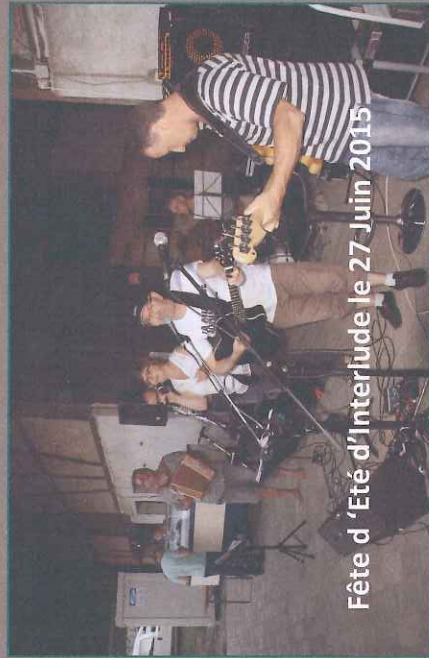
PÊCHE A LA TRUITE DE L'AMICALE DE PÊCHE 10 Mai 2015



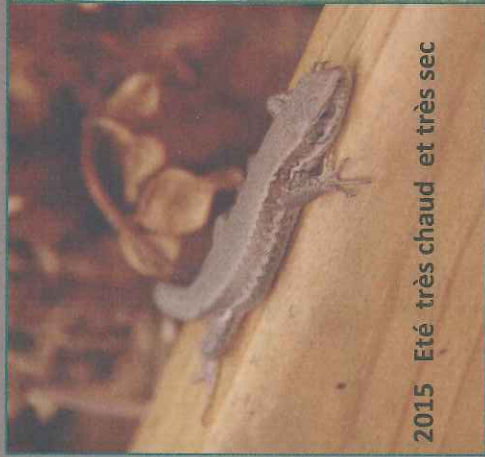
INONDATIONS DE LA VALLEE DE LA LARGUE le 1° MAI 2015



Bassin de régulation des crues à Bisel 550.000 m3



Fête d 'Été d'Interlude le 27 Juin 2015



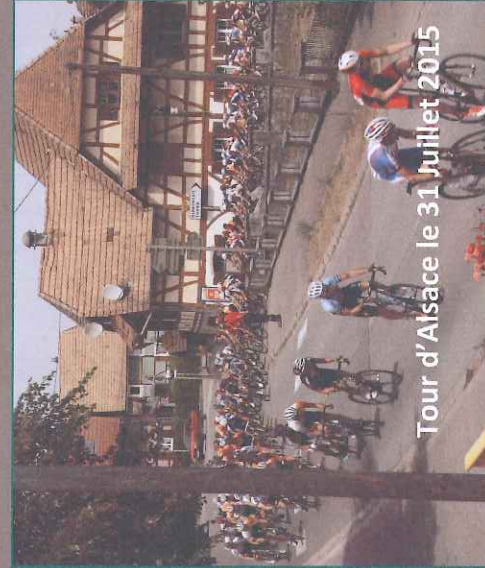
2015 Été très chaud et très sec



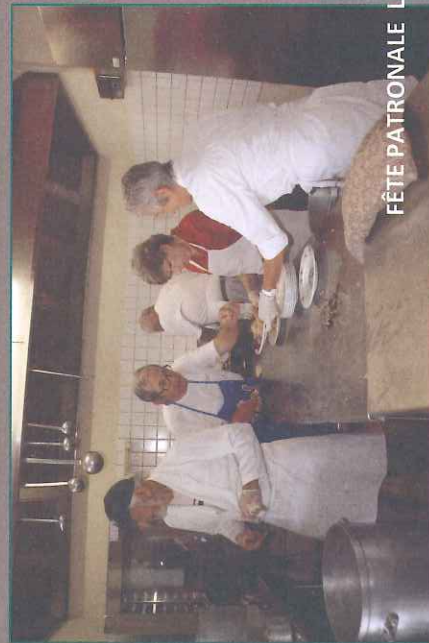
Avril 2015



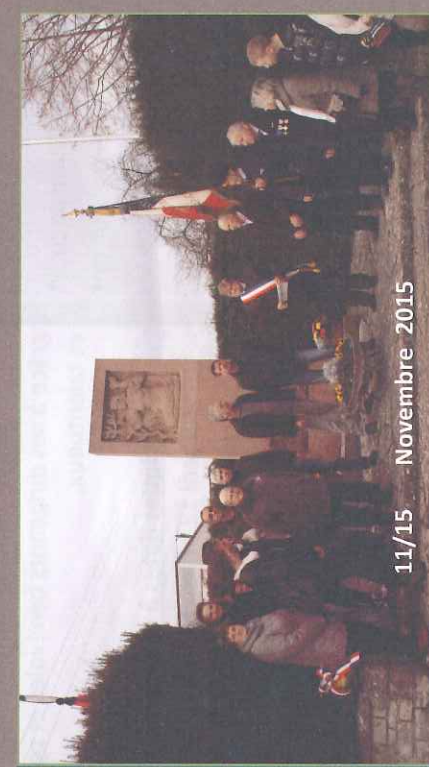
27 Juillet 2015



Tour d'Alsace le 31 juillet 2015



FÊTE PATRONALE LE 4 OCTOBRE 2015



11/15 - Novembre 2015

LES GAZELLES CHEZ MERKEL

Ce calendrier d'images, n'est qu'une très petite partie des 280 photos qui seront projetées à la Salle des Fêtes de Manspach, le Dimanche 20 Décembre à 16 heures. Vous êtes cordialement invités à y assister.

Cette tradition initiée à l'origine par M. Gérard GISSINGER permet aujourd'hui de disposer de milliers d'images qui retracent l'histoire événementielle de notre village sur plusieurs décennies.

D'année en année, ce travail considérable construit en le conservant, le souvenir des habitants de Manspach et des événements, qui ont jalonné leurs vies dans un village qui depuis 1960, est passé de 325 à 560 habitants.

Il y a là de quoi réaliser une superbe rétrospective. Nous y pensons!



De plus en plus de Manspachaises et de Manspachois s'adonnent à des activités sportives multiples dont le marathon. C'est ainsi que Véronique, Nathalie et Corinne, se sont entraînées pendant 2 ans pour participer au Marathon de Berlin (42,2 km) le 27 Septembre 2015. Toutes les trois ont tenu la distance, sans défaillances. Médaillées, elles sont revenues de la porte de Brandebourg « avec des souvenirs plein la tête », et une envie folle de remettre ça..... Chapeau les Filles!!!

RUGBY: Le club **ALL PARC de Manspach** est un club d'irréductibles fans d'Ovalie au milieu des légions de footballeurs Sundgauviens !

Créé en 2006, la tribu du PARC ne cesse de se développer tant en quantité qu'en qualité à travers l'excellent esprit rugbystique qui y règne, grâce à ses dirigeants bénévoles et passionnés, grâce à ses parents disponibles et bienveillants, et bien sûr grâce à ses jeunes joueurs persévérants et talentueux.

Quelques dates à retenir:

samedi 12 mars : LA NUIT DU PARC. Dîner dansant avec animations

samedi 23 mars : tournoi Ecole de Rugby organisé par le PARC au stade de Dannemarrie

dimanche 26 juin: Barbecue annuel

www.allparc.fr 9 rue des Aulnes – 68210 Manspach // contact : président 06 03 39 92 00 ou president@allparc.fr
- secrétaire : 06 62 59 10 58 ou secrétaire@allparc.fr

Que cette rose de fin d'Automne vous
apporte joie, réussite et santé pour 2016 !



**Le 20 Décembre 2015
à 16 heures**

**Salle des Fêtes de Manspach,
Les Manspachaises et Mans-
pachois sont cordialement in-
vités à venir assister au diapo-
rama retraçant les événements
de l'année 2015, lequel clôture
traditionnellement le Noël mu-
nicipal**

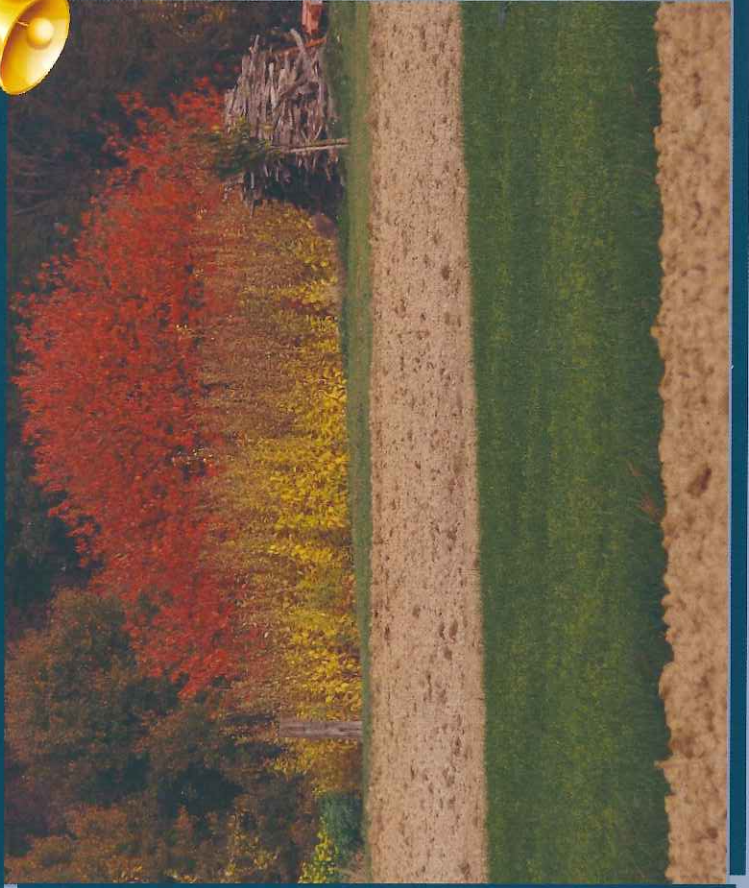
**Entrée gratuite,
venez avec vos amis.**

En vous souhaitant de joyeuses fêtes,

À bientôt

Le Conseil et le Personnel municipal





Festival de couleurs pour l'AUTOMNE 2015 A MANSPACH

